



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.26
26 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 24. Réfugiés palestiniens

1. À sa 18e séance, le 23 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 24, Réfugiés palestiniens, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 [A/52/6 (chap. 24)].

Débat

2. De nombreuses délégations ont exprimé leur ferme soutien aux activités menées dans le cadre du programme et exprimé l'espoir que les parties intéressées reprendraient les négociations. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance du programme, en particulier parce qu'il est relié au processus de paix. Plusieurs délégations se sont félicitées de la coopération entre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et, d'autre part, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Certaines délégations ont exprimé leur haute estime pour le personnel de l'UNRWA et l'ont encouragé à continuer de soutenir l'exécution des programmes de l'Office. Les mêmes délégations ont formulé l'espoir que les ressources nécessaires à l'exécution du programme pourraient être garanties. Une délégation a fait des observations sur la présentation claire et détaillée du programme de travail du chapitre, et encouragé le Secrétaire général à veiller à ce qu'une part suffisante des ressources du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires soit affecté aux activités du chapitre. Une autre délégation, indiquant que son gouvernement prêtait un plein appui aux activités de l'Office et au rôle vital qu'il jouait concernant le

problème des réfugiés palestiniens, a dit que le chapitre 24 ne faisait pas état des efforts déployés pour rationaliser encore davantage les activités de l'Office.

Conclusions et recommandations

3. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le texte explicatif concernant le programme du chapitre 24, Réfugiés palestiniens, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.
